

L'ÉCOLE INCLUSIVE

Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016

"Le droit à l'éducation pour **TOUS** impose au système éducatif de **s'adapter aux besoins particuliers des élèves porteurs de handicap**".



Divers aménagements et adaptations sont possibles afin de favoriser l'accès aux mêmes savoirs :

Projet d'accueil individualisé (**PAI**) - Plan d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**) - Projet Personnalisé de Scolarisation (**PPS**)

U L I S (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au Lycée des Métiers MARTIN BRET

Coordonnatrice en charge du dispositif ULIS : Christine GUILLOT et AESH Sandrine SAGEDER et Annick SIMOND

L'ULIS, c'est quoi ?

ULIS option D « troubles de la fonction cognitive ». Elle peut accueillir environ 10 élèves de 16 à 20 ans sortant des classes ULIS collège ou SEGPA. 12 à 14 élèves sont accueillis pour l'année 2018-2019 répartis en CAP et BAC PRO.

Pourquoi est-on en ULIS ?

Les élèves en situation de handicap :

- Manque de concentration, hyperactivité,
- Troubles du comportement sévères,
- Difficultés de mémorisation,
- Dyslexie, dyspraxie, dyscalculie...,
- Trisomie,
- Autisme,
- Retard mental,
- Trouble de la fonction cognitive,
- Psychotique,
- Déficent sensoriel ou moteur,

STAGES ?

Les stages sont effectués en milieu ordinaire (même nombre de semaines). Pour les élèves dont l'handicap est plus lourd, les stages peuvent se dérouler en milieu protégé (ESAT...).

Projets pédagogiques :

Les élèves, inclus dans leur classe de référence, participent aux projets de cette même classe (voyages, sorties, journées d'intégration, journées sport). La coordonnatrice ULIS impulse des projets orientés "insertion professionnelle" en affirmant les compétences mises en œuvre dans les cours ou participe aux projets des classes.

Scolarité de l'élève en ULIS :

Selon le P. P. S. (Plan Personnalisé de Scolarisation) déterminé avec la référente MDPH (Maison Des Personnes Handicapées), l'élève suit des cours :

- 1) La plupart du temps dans la **classe de référence** qu'il a choisie en rapport avec son projet professionnel.
- 2) **1 à 2h /sem de cours en ULIS** pour travailler les compétences transversales afin de compenser son handicap.
- 3) Certains bénéficient **d'un ordinateur** avec logiciels adaptés.

L'objectif est l'élaboration d'une PROJET PROFESSIONNEL en favorisant les stages en entreprises.

Une AESH accompagne les élèves (prise de notes, aide aux devoirs...). Elles participent à l'accompagnement péri-éducatif.

L'emploi du temps :

Il est aménagé selon la progression de l'élève, son handicap et ses compétences. Il n'est pas figé et il évolue dans l'objectif de peaufiner son projet professionnel.

Matières suivies au lycée :

- histoire géographie et français,
- arts, bureautique, sport,
- maths et sciences,
- découverte des métiers,
- prévention et santé / secourisme,
- projet professionnel et divers projets...
- matières professionnelles...

Les grands axes développés sont :

- revaloriser l'estime de soi,
- la socialisation au sein d'un LP,
- la communication avec les autres,
- l'adaptation au milieu professionnel,
- l'employabilité (entretien d'embauche...)
- l'autonomie.

Et après L'ULIS ?

Certains élèves obtiennent un diplôme de niveau V (CAP) et d'autres obtiennent un livret de compétences. Il est conseillé à l'élève qui désire accéder à l'emploi de demander le statut de « travailleur handicapé » à la MDPH.

Toutes les années, les élèves ULIS obtiennent un diplôme.